



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projets de règlements d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement 222-99-2024 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**

Le règlement concerne l'ensemble de la ville.

- **Règlement 222-100-2024 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser spécifiquement l'usage permis « studio de yoga » dans la zone CP-256**

La zone concernée est la zone CP 256 (chemin du Lac-Millette et l'avenue Guindon).

Les zones contiguës sont CP 246, H 247, H 248, CP 254, CP 255, CP 334, CP 335, HS 401, H 402 et CP 403.

Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **11 avril 2024** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 mars 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA